L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 19 AVRIL 1887

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande—Au No 21 rue des Remparts, entre Douane et Canal, une bonne blanchisseuse. Elle aura le droit de se retirer tous les soirs chez elle et n'a pas besoin de venir le dimanche. 19avril—1f

PERDU.

DISPARUE—Du pâturage de Gentilly une jument rouge foncé de moyenne hauteur, avec la queue et la crinière noires, et ayant les quatre pieds ferrés. Elle avait un licou au moment de disparaître. Une récompense libérale sera payée à la personne qui ramènera la jument au No 488 rue Ste. Anne, chez M. L. BONÉE. 17avril—1f

Egaré—Un mulet mexicain, brun foncé, qui était dans le pâturage de Gentilly. Récompense libérale à qui le ramènera au No. 202 Bienville. 17avril—7f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession d'Euphémie O'Brien, femme de Joseph Vignes.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 20,848—Division C.—Attendu que Charles T. Vignes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession d'Euphémie O'Brien, femme de Joseph Vignes, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 avril—19,23,28

Succession de David Newhart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,394—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve David Newhart, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
14 avril—14,19,23

Succession de Ezekial Ewing Simpson

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,570—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Ezekial Ewing Simpson, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17avril—17,22,26

Succession de Thomas Hasam.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,801—Division D.—Attendu que Sidney H. Hasam a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Hasam décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 avril—16,20,24

Succession de Jacob Baitz et Magdelena Mitchell, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,821—Division D.—Attendu que Caroline Baitz a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jacob Baitz et sa femme, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 avril—15,20,24

Succession de Mme Mathilde Smith, veuve de Dr Armand Mercier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,601—Division E.—Attendu que John Triscont a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mathilde Mercier, veuve, etc., décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15avril—15,20,24

Succession de John Helmer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,767—Division E.—Attendu que Gabriel Villeré administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Helmer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
12 avril—12,16,21

Succession de Henry Walker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,771—Division D.—Attendu que Gabriel Villeré administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Walker décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
12 avril—12,16,21

Succession de Francis Thomas, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,760—Division A.—Attendu que Rose Emilie Ménard, veuve de Francis Thomas, Jr., a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis Thomas Jr. décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
12avril—12,16,21

Succession de Joseph Preble.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,698—Division C.—Attendu que Agnes Ada Preble a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Preble, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
13 avril—13,17,22.

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Jean Marie Cassagne vs ses créanciers, No. 20,803—Division C—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens du pétitionnaire Jean Marie Cassagne soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. C. Stockton, Esq., notaire public en cette ville, à son bureau, No 6 rue Carondelet, le MERCREDI 27ème jour d'avril 1887, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire se ont suspendues.
Nouvelle Orléans, 13 avril 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
19 avril—3f en 10j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Theodore Lilienthal vs ses créanciers—No 20,831—Division C—Ordre de Cour—La Cour considérant la pétition, bilan et tableaux annexés et les affidavits les accompagnant, et la Cour étant satisfaite que le débiteur pétitionnaire a rempli toutes les formalités requises par la loi, la cession de tous les biens du dit Theodore Lilienthal est par le présent acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, et une réunion des créanciers du dit Theodore Lilienthal est par le présent ordonnée pour être convoquée le 20me jour de mai 1887, pardevant George W. Christy, notaire, à 11 heures A. M. pour choisir un syndic. Il est de plus ordonné que toutes procédures contre la personne et les biens du dit débiteur insolvable soient suspendues.
Il est de plus ordonné que la dite réunion de créanciers soit autorisée et aura le pouvoir de fixer les termes de vente de la propriété, droits, crédits et effets du débiteur et pour déterminer si le syndic nommé à la dite réunion devra donner caution. Il est de plus ordonné que R. H. Bryan, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, le 15 avril 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
17 avril—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—J. B. Junqua vs. ses Créanciers—No. 20,554—Ordre de Cour—Il est ordonné que les créanciers du pétitionnaire soient notifiés de se présenter devant E. A. Peyroux, notaire en cette ville, le 2me jour de mai 1887, à 11 heures A. M. afin de prendre en considération l'application du dit pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et sa propriété soient suspendues. Il est de plus ordonné que Joseph Lombard, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 22 mars, 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
23 mars—3f en 30jrs

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Urbain Sahuqué vs. ses créanciers—No 20,691 Division E—Ordre de Cour—Que la session des biens du pétitionnaire Urbain Sahuqué soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. C. Stockton, notaire en cette ville, à son bureau, No 6 rue Carondelet, le LUNDI 9me jour de mai 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que Omer Villeré, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 4 avril 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
10 avri—

GROS LOT

$150,000

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la Compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle-Orléans.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel
CLASSE E.
—DE—
LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
AURA LIEU A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 10 MAI 1887.

2,179 Lots, montant en tout à
$535,000.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5. CINQUIEME DE BILLET $2. DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS.

1 Gros lot de $150,000..		$150,000
1 ... de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
500 Lots de....	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100 ..	200..	20,000
100 ..	100..	10,000
1000 ..	50..	50,000

2,179 Lots s'élevant à.........$535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, entraites sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

13 vaches, 1 cheval, 3 wagons, charettes à lait, etc.

Pierre Sapuria vs Paul Medianolle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 20,232—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus; je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 30 avril, 1887, à 2 heures P. M., de la propriété ci-après décrite à savoir:
A l'encoignure de l'avenue St-Bernard et de la rue Dorgenois, dans le troisième district de cette ville.
18 vaches, 1 cheval gris, 2 charrettes à lait, 1 wagon à 4 roues, 1 lot de bidons à lait, ustensiles, etc., etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 avril—19,23,30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pierre Sapuria vs. Paul Medianolle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 20,232—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, SAMEDI 21 mai 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Cinq lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros 1 à 5 inclusivement, et faisant l'ilet No. 23, borné par les rues Dorgenois, O'Reilly, l'avenue St. Bernard et l'allée Rousselin; les dits lots mesurent comme suit, à savoir:
Le lot No. 1 mesure 30 pieds à la rue O'Reilly, 33 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à l'avenue St. Bernard, et 127 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à l'allée Rousselin.
Le lot No. 2 mesure 35 pieds de face à la rue O'Reilly, 38 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à l'avenue St. Bernard, et 113 pieds 6 pouces et 3 lignes sur la ligne qui le divise du lot No. 1.
Le lot No. 3 mesure 39 pieds de face à la rue O'Reilly, 48 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à l'avenue St. Bernard, 97 pieds 1 pouce sur la ligne qui le divise du lot No. 2.
Le lot No. 4 mesure 46 pieds de face à la rue O'Reilly, 51 pieds de face à l'avenue St. Bernard, 78 pieds 9 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 3.
Le lot No. 5 mesure 59 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue O'Reilly, 68 pieds 6 pouces et 3 lignes de face à l'avenue St. Bernard, et 57 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue Dorgenois.
Le tout conformément à un plan de T. A. Percy, en date du 2 mai 1813, et déposé à l'étude de Joseph Cuvillier, notaire.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 avril—26—3,10,17,21mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le deuxième district; No 487 rue Canal, entre Tonti et Rocheblave.

James Lewis vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,428.—En vertu d'un ordre de vente daté 24 mars, 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 26 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, Tonti et Rocheblave, désigné par le numéro 5, de l'ilet No 90, conformément au plan de C. A. Hedin. Le dit lot mesure 25 pieds de face à la rue Canal, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.
Acquis de Francis G. Rowan, conformément à un acte passé pardevant James Fahey notaire, en date du 11 février 1873.
Conditions—Un tiers au plus comptant au gré de l'acquéreur, et le reste à un crédit de un et deux ans après l'achat portant intérêt à raison de huit pour cent par an, avec les clauses usuel les garanti par privilèges de vendeur et hypothèques, etc.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25mars—avril 1,8,15,22,26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de tout le contenu des installations, meubles, fonds, etc., de la Maison de Pension et Buvette bien connue au No 126 de la rue de Chartres.

Association de Bienfaisance des Slaves Unis de la Nouvelle-Orléans vs Hubert Wax.—No 20,693.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Du consentement des parties intéressées il sera vendu à l'encan MARDI, 19 avril 1887, à 11 heures du matin sur les lieux, 126 rue de Chartres—
Tout le contenu, toutes les installations de la dite buvette et maison de pension.
1° L'établissement sera offert en entier. L'acquéreur aura le droit d'assumer le bail pour le terme non échu à $60 par mois, bail expirant le 30 septembre 1887.
2° Si l'établissement ne se vendait pas en entier, alors tout le contenu, les installations, etc. seront vendus immédiatement au détail pour ce qu'ils rapporteront.
Le tout d'après un inventaire enregistré.
Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 avril—15,16,17,18,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Anna Pottharet, veuve de Bernard H. Finspoller, exécutrice testamentaire et tutrice naturelle, vs Jason Machado.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,157. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 26 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro 229 sur le nouveau plan, borné par les rues Magazine, Camp, Peton et Milan. Le dit lot est désigné par le numéro 4 et mesure trente pieds de face à la rue Magazine, sur une profondeur de cent trente pieds et trois pouces, mesure anglaise, entre lignes parallèles, au pied américain. Les titres sont enregistrés au bureau de transferts, livre 116, folio 497.
Acte de vente pardevant E. Commagere, notaire, le 25 août 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 mars—24,31—7,14,21,26 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Henry Blacoe vs. Mme Catherine Pottbon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,313. En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 3 mai 1887, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos. 2 et 3 de l'ilet compris entre les rues Marigny, Moreau, Mandeville et Casacalvo, suivant un plan dressé par Joseph Pilié ancien voyer de ville, le 3 mai 1844, déposé en l'étude de Louis T. Caire anciennement notaire en cette ville et mesurant comme suit, à savoir: Le lot numéro deux mesure vingt cinq pieds, un pouce et trois lignes de face rue Marigny, sur une profondeur de cent cinquante cinq pieds deux pouces entre lignes parallèles, au pied américain, et le dit lot numéro trois mesure vingt six pieds, dix pouces et cinq lignes de face à la rue Marigny sur un profondeur de cent vingt sept pieds, dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles, au pied américain.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2avril—2,9,16,23,30—3mai.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Smith Bros. & Co. vs. J. D. O'Neil.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No. 10,689—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. T. R. Rosier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, aux Ecuries de W. B. Leonard, rue Baronne, entre Union et Gravier, MARDI, 26 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un Wagon à quatre roues et à ressorts, ainsi qu'il est démontré par l'inventaire déposé en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans.
16 avril—16,20,26

Henry Moreau contre Joseph Mounes.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—No 9,126.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à l'encoignure Passage de la Bourse et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 23 avril 1887, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, savoir—
Deux mules et un wagon, saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
12 avril—12,19,23

W. E. Rau contre Mme L. Anderson.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No. 8,777.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt No 90 Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI le 23 avril 1887, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de meubles de maison, saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après un inventaire enregistré à mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
12avril—12,19,23

G. Léaumont,
Pharmacie homéopathique,
—Au coin des rues—
DAUPHINE ET DUMAINE.
Téléphone No 466. Nlle-Orléans.
5 août—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Vente à l'encan pour cause de maladie.
CAFÉ ET SALON DE BILLARD.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.—MARDI, 19 avril 1887, il sera vendu à midi, à l'encoignure des rues Bassin et Poydras, No. 261—
Le contenu de l'établissement avec billard, les liqueurs et tous les ustensiles de l'établissement.
Conditions—Comptant.
Les personnes désirant traiter à l'amiable s'adresseront sur les lieux. 15 av—

RESIDENCE POUR TOUS.

Un ilet de terre situé dans le 6ème district de cette ville.
Maison rue Chestnut, près Napoleon Avenue.

Succession de Mlle Clary Rochereau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 19,000.—SAMEDI, 14 mai, 1887, à midi—Par JAS P. GUINAULT, il sera vendu à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez. En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 7 avril 1887. Les propriétés suivantes appartenant à la susdite succession, savoir—
1° 23 lots de terre situés dans le sixième district de cette ville, désignés par les Nos 1 à 23 inclusivement, dans l'ilet compris par les rues Amelia, Peniston, Levée, ou Tchoupitoulas et Jersey ou Annonciation.
Le lot No. 1 mesure 20 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Peniston, 82 pieds 10 pouces 6 lignes sur la rue Levée, 82 pieds sur la ligne le divisant du lot No. 2, 31 pieds 4 pouces 3 lignes sur la ligne du fond, et forme l'encoignure des rues Levée et Peniston.
Les lots Nos. 2 et 3 mesurent chacun 30 pieds 3 pouces 1 ligne de face sur la rue Peniston sur 82 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Sur ces trois lots il existe une bâtisse en bois à étage couverte en ardoises, contenant cinq locations, chacune louée pour $6 par mois.
Le lot No. 4 mesure 24 pieds 1 pouce de face sur la rue Peniston, sur 82 pieds de profondeur entre ligne parallèles.
Ensemble une bâtisse en bois à un étage, louée pour $10 par mois.
Les lots Nos. 5, 6, 7, 8 et 9 mesurent chacun 33 pieds 5 pouces 3 lignes de face sur la rue Peniston, sur 82 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 9 formant l'encoignure de la rue Jersey.
Les lots Nos 10 et 11 mesurent chacun 30 pieds de face sur la rue Jersey, 152 pieds 1 pouce 5 lignes de profondeur et 30 pieds 6 pouces 2 lignes sur la ligne du fond.
Le lot No. 12 mesure 31 pieds 4 pouces 1 ligne de face à la rue Levée, 131 pieds 7 lignes de profondeur du côté de la rue Peniston, 135 pieds 1 pouce 5 lignes sur le côté de la rue Amelia.
Le lot No 13 mesure 31 pieds 4 pouces 1 ligne de face à la rue Levée, 135 pieds 1 pouce 5 lignes sur la ligne du côté de la rue Peniston, 139 pieds 2 pouces 3 lignes du côté de la rue Amelia, 30 pieds 6 pouces 2 lignes sur la ligne du fond.
Le lot No 14 formant l'encoignure des rues Levée et Amélia, mesure 32 pieds 2 pouces de face à la rue Amélia, 19 pieds 6 pouces 3 lignes sur la ligne du fond, sur 94 pieds 3 pouces et 2 lignes de profondeur et face à la rue Levée et 93 pieds 3 pouces sur la ligne opposée.
Le lot No 15 mesure 29 pieds 9 pouces 4 lignes de face sur la rue Amelia, 29 pieds 4 pouces 4 lignes sur la ligne du fond, sur 93 pieds 3 pouces de profondeur.
Le lot No 16 mesure 30 pieds 3 pouces 4 lignes de face sur la rue Amelia, sur 93 pieds 3 pouces de profondeur.
Le lot No 17 mesure 29 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Amelia, sur 93 pieds 3 pouces de profondeur.
Le lot No. 18 mesure 29 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Amelia sur 93 pieds 3 pouces de profondeur.
Le lot No. 19 mesure 30 pieds 4 lignes de face à la rue Amelia sur 93 pieds 3 pouces de profondeur.
Le lot No. 20 mesure 30 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Amelia sur 93 pieds 3 pouces de profondeur.
Le lot No. 21 mesure 29 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Amelia sur 93 pieds 3 pouces de profondeur.
Le lot No. 22 mesure 30 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Amelia sur 93 pieds 3 pouces de profondeur.
Le lot No. 23, formant l'encoignure des rues Amelia et Jersey, mesure 31 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Amelia sur 93 pieds 3 pouces de profondeur, face à la rue Jersey.
Sur les terrains Nos 14 à 23 il existe une bâtisse en bois à un étage avec attique, contenant dix locations, chacune louée à $12 par mois.
2° Trois certains lots de terre situés dans le même district, dans l'ilet borné par l'Avenue Napoléon, les rues Chestnut, Colisée et Jena, lesquels lots de terre sont désignés par les Nos 13, 14 et 15.
Le lot No 13 mesure 30 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 127 pieds 6 pouces.
Les lots Nos. 14 et 15 mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 127 pieds 6 pouces. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.
Le tout conformément aux plans qui seront exhibés à la Bourse.
Termes et conditions—Un tiers ou davantage comptant à l'option des acquéreurs et la balance à un et deux ans de crédit en billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège.
Les actes de vente se passeront pardevant J. Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs et contiendront les clauses usuelles relatives au paiement 5 pour cent frais d'avocat, assurance, transfert de police d'assurance et la clause de non aliénation.
Les taxes pour l'année 1887 seront assumées par les acquéreurs en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 0/0 comptant sera exigé des acquéreurs sur adjudication.
10 avril—13,16,23,30—mai 7,14

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Herman Miller.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 19,886.

A l'enchère publique.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, Encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet—MERCREDI 20 avril 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu d'un décret de l'Hon W. T. Houston juge de la Cour Civile pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté du 4 avril 1887, Dossier No 19,886, pour le compte de la susdite succession, il sera vendu les droits, titres et intérêts de la dite succession de Herman Miller à une certaine action de la Louisiana Branch Pilots Association.
Conditions—Comptant.
7 avril—7,8,16,20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage de valeur dans le Quatrième District. No 169 rue Annonciation, entre Philip et Première.

Succession de Dennis Heffernan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 20,615.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur, Bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 7 mai 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 30 mars 1887, Dossier No 20,615, pour le compte de la succession Dennis Hefferman, à l'encan, il sera vendu—
Un lot de terre de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Laurel, Philip et Première, désigné comme le lot No 4 et mesurant 27 pieds 4 pouces de face à la rue Annonciation sur une profondeur, entre lignes parallèles de 159 pieds 8 pouces, plus ou moins au pied américain, conformément à un plan fait par Hunter Stewart, voyer, en date du — avril 1887. Les améliorations comprennent une résidence cottage en bois connue par le No 169 rue Annonciation. Conditions—Comptant. Un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.
Actes de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur; les taxes dues et exigibles en 1887 par l'acquéreur.
3avril—3,9,16,23,30—7mai.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Rue Mandeville, entre Claiborne et Robertson.

Succession de Catherine Louisa Salzer, épouse de Lorenzo Dow Page.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No. 20,152.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 7 mai 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 31 mars 1887, dossier No 20,152, pour le compte de la succession de Catherine Louisa Salzer, veuve Lorenzo Dow Page, à l'encan il sera vendu—
1° Deux lots de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Claiborne, Robertson et Espagne, mesurant chacun 35 pieds de face à la rue Mandeville, sur une profondeur de 118 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent un cottage en bois ayant quatre chambres, et autres bâtisses, etc.
2° Un lot de terre de valeur, situé dans les mêmes district et ilet, et touchant la propriété ci-dessus décrite, mesurant 35 pieds de face rue Mandeville, sur une profondeur et de face à la rue Claiborne de 118 pieds, et forme l'encoignure des rues Mandeville et Claiborne. C'est un terrain nu.
Les propriétés ci-dessus sont, plus ou moins, au pied américain, conformément à un plan fait par E. Surgi, voyer, en date du 7 mars 1887.
Conditions—Comptant, 10 pour cent sur les lieux pour lier la vente.
Actes de ventes pardevant Félix Boulmay, notaire, aux frais des acquéreurs, et incluant les taxes de 1887.
3 avril—3,9,16,23,30, mai 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MATHER ET HOMES—Il sera vendu à l'encan pour du comptant à la Bourse d'Encan Arcade, à 2 heures p. m., SAMEDI 30 avril 1887, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District dans l'affaire No 339 de la succession de H. M. et L. M. Hyams, la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un morceau de terre se trouvant dans chacune des paroisses St-Martin et Iberville, dans cet Etat.
1° Sections 67 et 68 et une portion de la section 20, township 10, range 10 east dans la paroisse Iberville en cet Etat.
2° La section fractionnelle des sections ci-dessus mentionnées dans la paroisse St-Martin, en cet Etat.
Les actes de vente pardevant Fergus Kernan, notaire, aux frais des acquéreurs.
31 mars—21—avril 9,16,23,30

Succession de John Canty.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 20,766—Division D.—Attendu que Mary Canty, née Mulvihill a présentée une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Canty, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
12 avril—12,16,21

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

PROPRIÉTÉS AMÉLIORÉES ET VACANTES

—DANS LE—

Premier, le Deuxième, le Troisième, le Quatrième et le Sixième District.

No 437 rue St-Charles, entre Euterpe et Polymnie.
Nos 169 et 171 rue Dryades, entre Poydras et Lafayette.
No 42 rue Villeré, entre Douane et Bienville.
Nos 379 et 381 rue Dauphine, entre Union et Bagatelle.
Nos 502 et 504 rue des Remparts, entre Champs-Elysées et Marigny.
Nos 37 et 39 rue Mandeville, entre Decatur et Chartres.
No 88 rue Peters, entre Mandeville et Espagne.
No 139 Champs-Elysées, entre Remparts et St-Claude.
No 562 rue Dauphine, entre Washington et Lafayette.
Nos 379 et 381 rue des Remparts, entre St-Antoine et Columbus.
No 103 rue Rousseau, entre Joséphine et Jackson.
No 77 rue Adèle, entre St-Thomas et Rousseau.
No 269 rue Chippewa, entre Joséphine et Jackson.
Coin Marengo et Constance.
Portion de terre faisant face aux rues St-Patrick, St-David et Dufossat.
Ilet de terre borné par les rues St-David, St-Patrick, Marengo et Milan.

Succession de Mme Billgery.

No 4—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Practice J. Spear, encanteur, Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 21 mai 1887 à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 avril 1887, pour compte de la succession ci-dessus, les propriétés ci-après décrites, savoir:

PREMIER DISTRICT.

1° Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 280, borné par les rues St Charles, Carondelet, Euterpe et Polymnie, mesurant 25 pieds 7 pouces de face à la rue St Charles sur 113 pieds 10 pouces de profondeur.
Les améliorations comprennent une petite maison en retraite de la rue, avec deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc., désignée par le No 437 rue St Charles.
2° Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 259 borné par les rues Dryades, Baronne, Poydras et Lafayette, désigné comme lots Nos 28 et 29, mesurant ensemble 54 pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de 106 pieds 10 pouces.
Les améliorations comprennent un édifice en briques à deux étages à double corps de logis, avec cuisine en briques à deux étages connus par les numéros municipaux Nos 169 et 171 rue Dryades et renfermant le principal corps de bâtisse, 2 chambres au rez-de-chaussée et 3 chambres au dessus dans chaque logis, la cuisine à 3 chambres au rez de chaussée et 3 chambres au dessus. La maison a un grand vestibule, des corridors, water works, cuves, lieux d'aisance, cour pavée, etc.
Le No 169 rue Dryades comprend en outre un édifice en briques à trois étages joint à la cuisine et renfermant en tout environ 6 chambres. Le tout couvert en ardoises.

DEUXIÈME DISTRICT.

3° Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Villeré, Douane et Robertson, ayant mesure américaine 26 pieds 2 pouces 3 lignes de face à la rue Villeré sur une profondeur entre lignes parallèles de 63 pieds 11 pouces du côté de la rue de la Douane et faisant partie de cette portion du lot primitif No 3, conformément au plan de Depouilly, architecte, en date du 19 janvier 1836.
Les améliorations comprennent l'édifice en briques à deux étages, connu comme le No 43 rue Villeré, ayant environ 4 chambres, la cuisine en briques à deux étages, jointe au bâtiment principal avec quatre chambres. Lieux d'aisance en haut et en bas et une cour pavée, etc.

TROISIÈME DISTRICT.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 278 et désigné comme le No 28, borné par les rues Remparts, St Antoine, Columbus et St Claude, mesurant 32 pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur de 127 pieds.
Les améliorations comprennent une maison en bois avant deux corps de logis et deux étages, couverte en ardoises, ayant une chambre et une galerie au rez-de-chaussée et de même au premier à chaque corps de logis, cuisine double en bois attenante, ayant une chambre et une galerie à chaque corps de logis, cour pavée, lieux d'aisance, etc. Cette propriété porte les numéros municipaux 379 et 381 rue Remparts.
5° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 223 désigné par le No 2 compris entre les rues Champs Elysées, Remparts, Marigny et St Claude, mesurant 30 pieds de face à la rue Champs Elysées sur une profondeur de 98 pieds.
Les améliorations sont connues par le No 139 rue Champs Elysées, ayant une maison en bois à un étage contenant quatre grandes chambres, cour, grande cour, lieux d'aisance, etc.
6° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 272, désigné comme le No 11, compris entre les rues Remparts, Marigny, Champs Elysées et Bourgogne, mesurant 26 pieds de face à la rue des Remparts sur une profondeur de 130 pieds.
Les améliorations comprennent une maison en bois à deux corps de logis et à deux étages couverte en ardoises, avec trois chambres en haut et trois en bas une cuisine à deux étages avec une chambre en haut et une en bas une chaque côté, allée en commun sur chaque côté. Cette propriété est connue par les Nos municipaux 502 et 504 rue des Remparts.
7° Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet No 11, désigné par les lots Nos 20 et 21 compris entre les rues Mandeville, Decatur, Espagne et Chartres. Le lot No 20 mesure 25 pieds de face à la rue Mandeville sur une profondeur de 124 pieds et le lot No 21 mesure 30 pieds de face à la rue Mandeville sur une profondeur de 129 pieds.
Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages ayant six chambres une cuisine à deux étages avec quatre chambres, cour pavée, etc.
Ainsi qu'une autre bâtisse en briques à trois étages avec 10 chambres, en sus avec trois chambres dans une cour, etc. connue par les numéros municipaux 37 et 39 rue Mandeville.
8° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 12, désigné comme lot No 4 compris entre les rues Peters, Fatagua, Mandeville et Décatur, mesurant 22 pieds de face à la rue Peters sur une profondeur de 127 pieds.
Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages connue par le No 88 rue Peters.
9° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 165 désigné comme lot No 14, borné par les rues Dauphine, Washington, Lafayette et Royale, mesurant 30 pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de façade rue St. Patrick, 37 pieds 3 pouces et 4 lignes de façade rue St. David sur 308 pieds, 11 pouces de profondeur et de façade rue Dufossat, et 306 pieds de profondeur du côté opposé, côté le plus rapproché de la rue Valmont.
Les améliorations sont connues par le numéro municipal 562 rue Dauphine.
10° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Dauphine, Bagatelle et Bourgogne, étant le No 23, mesurant 64 pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 128 pieds.
Les améliorations sont connues par les numéros municipaux 379 et 381 rue Dauphine.

QUATRIÈME DISTRICT.

11° Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, passages, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, faisant partie de la terre désignée par les lettres A et B dans le carré d'ilet 73 borné par les rues Chippewa, Annonciation, Joséphine et Jackson, le dit terrain mesure 32 pieds 6 lignes de face rue Chippewa, sur une profondeur de 65 pieds 11 pouces 3 lignes, mesure anglaise. Les améliorations comprennent une maison de résidence double en bois, converte en ardoises, ayant deux chambres et une cuisine, allée, cabinet d'aisance, etc. de chaque côté. La propriété porte le No 269 de la rue Chippewa.
12° Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, passages, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant situé dans le même district de cette ville, désigné par la lettre B, dans le carré d'ilet borné par les rues Adèle, St André, Rousseau et St-Thomas; et aussi désigné par la lettre B, du carré d'ilet No. 41, d'après un plan de J. A. d'Hémécourt, voyer, daté du 1er juin, 1866, annexé à un acte passé pardevant Joseph Cohn, notaire, le 5ème jour de juin, 1866. Le dit terrain mesure 30 pieds de façade rue Adèle, 30 pieds 2 lignes de largeur à l'arrière, 60 pieds 6 pouces 5 lignes de profondeur sur la limite se séparant du terrain A; et 61 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur du côté opposé, le plus proche de la rue Rousseau: le tout mesure américaine.
Les améliorations comprennent une maison cottage double en bois, converte en ardoises, ayant deux chambres de chaque côté, aussi une cuisine en bois à deux étages, avec deux chambres, allée, citerne, lieux d'aisance, etc., de chaque côté, propriété portant le No 77 de la rue Adèle.
13° La moitié indivise d'un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, passages, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, situé dans le même district, désigné par le No 8, dans le carré d'ilet borné par les rues Jackson, Joséphine, Rousseau et Fulton. Le dit terrain mesure au pied anglais 41 pieds 3 pouces de façade rue Rousseau sur 83 pieds 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles, d'après un plan dudit terrain et d'autres dressés par A. de Armas, voyer, daté du 22 février 1869 et annexé à un acte de vente de Marie A. May à George Decker, passé pardevant Edouard Gottschalk, notaire.
Les améliorations comprennent un joli cottage en bois converti en ardoises, ayant deux chambres et un cabinet, une cuisine qui a deux chambres, citerne, allée, lieux d'aisance, etc., cottage portant le No 103 de la rue Rousseau.

SIXIÈME DISTRICT.

14° Un morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville comprenant la longitudinale inférieure ou moitié orientale du carré d'ilet borné par les rues Valmont, St. David, St. Patrick et Dufossat, désigné comme carré No 77 et mesurant 53 pieds de façade rue St. Patrick, 37 pieds 3 pouces et 4 lignes de façade rue St. David sur 308 pieds, 11 pouces de profondeur et de façade rue Dufossat, et 306 pieds de profondeur du côté opposé, côté le plus rapproché de la rue Valmont.
Les améliorations comprennent une petite bâtisse avec 2 chambres et cuisine et aussi une vaste écurie avec 36 stalles, puits, etc.
15° Un carré d'ilet dans le Quatorzième District d'Assessement borné par les rues St David, St Patrick, Marengo et Milan.
16° Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés comme les terrains Nos 22, 23, 24 dans le carré d'ilet No 205. Les terrains 22 et 23 mesurent chacun 29 pieds de face rue Marengo, sur une profondeur de 120 pieds. Le terrain No 24 mesure 28 pieds 8 pouces de façade rue Marengo sur une profondeur et façade rue Constance.
Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages, à distance de la rue et ayant quatre chambres, cuisine en bois avec deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc. Toutes les propriétés ci-dessus décrites sont vendues avec pleine garantie de l'excellence des titres.
Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs; le reste payable en billets de l'acquéreur à un, deux et trois ans de la date de la vente, avec 8 pour cent par an d'intérêt à partir de cette date, billets garantis par hypothèques et lien du vendeur sur la propriété vendue. Les améliorations sur la propriété devront être assurées par l'acquéreur, les polices d'assurances transférées au tuteur, et en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement des dits billets, 5 pour cent honoraires d'avocat à ajouter à la somme en litige. L'acquéreur assumera en sus du prix de l'adjudication, les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1887. Il sera aussi un dépôt de 10 pour cent sur son enchère au moment de la vente.
Actes de vente pardevant J. F. Coffey, notaire, aux frais des acquéreurs.
16 avril—16,23,30—mai 7,14,21

Résidence en briques à trois étages pour famille,

Coin des rues Hôpital et Chartres, en face de l'église Ste-Marie.

V. Viosca et al. vs. Costume Viosca et al.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 20,063.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — Practice J. Spear, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 23 avril 1887 à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 23 février 1887 et signé le 1er mars 1887 par l'honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après à savoir:
Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Chartres, Royale, Hôpital et Ursulines, désigné par la lettre F sur un plan dressé par A. de Armas, sous voyer de la ville, le 10 octobre 1850 et annexé à un acte pardevant M. T. Ducros, notaire, le 25 juin 1861. Le dit lot forme le coin des rues Chartres et Hôpital, et mesure 24 pieds de face à la rue Chartres, sur 92 pieds 6 pouces de profondeur et face à la rue Hôpital entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une résidence en briques à trois étages pour famille contenant au rez de chaussée, un corridor et entrée à côté de la rue de Chartres et de la rue Hôpital, de grands salon avec arches et une salle à manger spacieuse; au second étage trois chambres à coucher, un cabinet spacieux et deux lieux d'aisance, la même distribution au troisième.
Aussi une cuisine en briques à deux étages toit en ardoise qui y est attachée ayant en tout six chambres, chambre à chaîne, lieux d'aisance, etc., et un beau balcon en fer faisant le tour de la bâtisse principale.
Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance à 1 ou à 1 et 2 ans de crédit à l'option de l'acquéreur, divisée en paiements égaux en billets pour satisfaire la part des vendeurs, portant 8 0/0 par an d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; les dits billets seront garantis par privilège et hypothèque du vendeur. L'acquéreur devra assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion à crédit et transférer la police d'assurance au détenteur des billets.
L'acte de vente renfermera la clause de non aliénation et de vente sans estimation et 5 0/0 de frais d'avocat en cas de poursuite en vente pour forcer le paiement des dits billets et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente. L'acquéreur assumera le paiement au dessus du prix d'adjudication des taxes d'Etat et de ville de 1887 et déposera avec l'encanteur 10 0/0 du prix de vente au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Charles T. Soniat notaire aux frais de l'acquéreur.
19 mars—19,26—avril 2,9,16,23

PAR B. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles et effets, Piano droit élégant, etc.

Succession de Chas. F. Sel.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A. No 20,114.

PAR B. ONORATO—Bureau d'encan 18 Bourbon—MERCREDI 27 avril 1887 à 11 heures du matin à mon bureau d'encan, No 18 rue Bourbon, en vertu d'un ordre de l'Hon A. L. Tissot, juge de la dite Cour, en date du 12 avril 1887, je vendrai pour compte de la dite succession,
Un assortiment général de meubles meublants et effets, ainsi qu'un splendide GRAND PIANO DROIT, de la fabrique de Coble à Son, de N. Y. Le tout conformément à l'inventaire enregistré.
Conditions—Comptant avant livraison.
16 avril—16,22 et 27 avril

PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS

LOUISIANA CONSTRUCTION CO. LIMITED vs LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS. No 11,420. A la Cour de Circuit des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU D'UN WRIT DE FIERI FACIAS à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le 21 mai 1887, à 11 heures, à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal à la Nouvelle Orléans, la propriété décrite ci-dessous à savoir:
1. L'ilet A borné par les rues Douane et Bienville et les lignes des chemins de fer Louisville-Nashville et Morgan et le Sugar Landing, le dit ilet mesurant 121 pieds 2 pouces de face sur les rues Bienville et Douane, 340 pieds 11 pouces et 3 lignes sur la ligne du dit Sugar landing.
2. L'ilet B borné par les rues Douane et Bienville et la ligne des chemins de fer Louisville & Nashville et Morgan, le dit ilet mesurant 120 pieds de face à la rue Douane, 90 pieds 6 pouces de face à la rue Bienville, 30 pieds 8 pouces et 3 lignes de face à la rue Front, 153 pieds de face à la — et 171 pieds 10 pouces et 4 lignes de face sur la ligne du dit chemin de fer.
3. L'ilet C étant un triangle de terre borné par les rues Bienville, Conti, Front et la ligne du chemin de fer Louisville & Nashville et Morgan, mesurant 74 pieds 1 pouce et 1 ligne sur Bienville, 274 pieds 0 pouce et 3 lignes sur la rue Front, 274 pieds 3 pouces et 1 ligne sur la ligne des dits chemins de fer et formant une façade près de l'intersection sur les rues Front et Conti.
3½ L'ilet D borné par les rues Bienville et Conti, la ligne du chemin de fer Louisville et Nashville et le Sugar Landing, mesurant 92 pieds 6 pouces et 3 lignes sur les dites rues Bienville et Conti, sur 330 pieds 6 pouces et 7 lignes sur la ligne des dits chemins de fer, et 330 pieds 0 pouce et 2 lignes sur le dit Sugar Landing.
4° L'ilet E borné par les rues Conti, St Louis, Clay et Front, le dit ilet étant pentagonal en forme et mesurant 119 pieds 11 pouces et 7 lignes sur la rue Conti, 74 pieds 2 pouces et 5 lignes sur la rue St Louis, 30 pieds 8 pouces et 7 lignes sur la rue Clay et quant aux deux côtés sur la rue Front, 131 pieds 10 pouces et 5 lignes sur un des côtés et 194 pieds 2 pouces et 7 lignes sur l'autre côté.
5° Tous les droits, titre et intérêt de la ville de la Nouvelle Orléans de toute sorte et de toute nature aux hangars et constructions bâtisses et améliorations dans les dits ilets A, B, C, D et E ainsi qu'il est stipulé dans les ordonnances de ville No 1528 N. S. approuvées le 14 août 1869 et dans l'acte notarié passé par devant W. J. Castell, notaire, le 18 août 1869, entre la dite ville et F. B. Fleitas et autres, le dit droit comprenant:
1. L'option de prendre les dits hangars et constructions à une moitié de leur valeur estimée au comptant, à l'expiration de vingt cinq ans du 1er novembre 1871, le droit et pouvoir de nommer des estimateurs à ces fins qui il est stipulé dans les dites ordonnances et le contrat fait dans le but de déterminer la dite valeur au comptant estimée.
2. L'option d'étendre le droit d'usage des dits hangars et lots designés dans les dites ordonnances et les dits contrats durant quinze années subséquentes au dit 1er novembre 1896.
3. Du droit de remettre pleine possession de dits hangars à la ville après l'expiration des dites quinze années de leur dite addition....
6. Tous les droits, titre et intérêt de toute sorte et de toute nature de la ville de la Nouvelle Orléans dans et provenant du dit contrat passé pardevant W. J. Castell, notaire public et F. B. Fleitas et autres, le 18 août 1869, en vertu de l'ordonnance No 1528, N. S. lequel dit contrat a été transféré au New Orleans Sugar Shed Company, et les termes du dit bail ont été modifiées par l'ordonnance No 4493 N. S. en cluant le droit de réservoir dans le dit contrat 10 pour cent des recettes brutes annuelles du dit Sugar Shed Company jusqu'au 1er novembre 1896.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Condition—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats Unis, Nouvelle-Orléans, 1er jour d'avril 1887.
E. B. PLEASANTS,
Marshal des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane.
5,12,19,26avril—5mai

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de résidence double, No. 366 rue Broad près Esplanade et des Fair Grounds.

Succession de David Teelers, décédé.
Par ordre de cour. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 21 mai 1887, à midi, à la Bourse d'encan de l'Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 13 avril 1887, Dossier No. 20,479, pour le compte de la succession de David Teelers, décédé, à l'enchère publique, il sera vendu—
UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Broad, White, Aubry et d'Abadie, mesurant 27 pieds de façade rue Broad, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en une bâtisse double avec 2 chambres plates de chaque côté, auvent, citerne, etc., et donne un revenu de $6 par mois. La propriété porte le No. 366 rue Broad et n'est qu'à quelques ilets des Fair Grounds et des chars des rues Esplanade et Dumaine.
Conditions—En passant titres, 10 pour cent payables comptant sur les lieux et le paiement des taxes de 1887 accepté.
L'acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 avril—17,24—mai 1,8,15,21

VENTES A L'ENCAN

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins

PAR HY STERN & CO. encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, MARDI 19 avril 1887, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres—
Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente. 19avri—

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle maison de résidence pour famille,

Coin des rues St-Charles et Sud, faisant face à la Place Lafayette.

La "maison Conger," bien connue dans l'affaire de John Conger et autres vs. W. B. Conger et autres.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente en partage à un long crédit, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No. 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 4 mai 1887, à midi à la Bourse d'Encan de l'Arcade, en vertu de deux jugements et ordres collectifs de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendus et signés l'un à la date du 28 mars 1887, l'autre à la date du 7 avril 1887, Dossier No 20,546, dans l'affaire de John Conger et autres vs. Wilhelmina B. Conger et autres pour effectuer un partage, il sera vendu à l'encan—
Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St Charles, Church (ci devant Ste Marie) Sud et Girod, désigné par la lettre "A" et mesurant environ 25 pieds de façade sur chacune des rues Sud et Girod, sur une profondeur et façade rue St Charles, d'environ 150 pieds s'étendant de la rue Sud à la rue Girod. Le tout, plus ou moins mesure américaine, d'après un plan de MM. Williams et Patton, architectes et voyers, que l'on pourra voir sur les lieux de la vente.
Les améliorations comprennent une maison de résidence à deux étages et demi, couverte en ardoises, formant l'angle des rues St Charles et Girod. La résidence a corridor aux premier, second et en tout vingt chambres ou plus dans le divers dépendances avec installations à gaz partout, manteaux de cheminées en marbre dans les principales pièces grande citerne hydrant, cour carrelée, etc., le tout en excellent état et constituant une propriété très désirable pour une nombreuse famille, une résidence aristocratique ou une maison de pension ou hôtel privée ou publique. La propriété peut être visitée si on se munit d'une carte auprès de l'encanteur.
Conditions—Un tiers comptant, le rest à 1 et 2 ans de crédit avec 7 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité du jour de la vente. Les billets de crédit devront être divisés en coupons à la convenance des parties intéressées, 10 pour cent comptant à verser au moment de la vente et l'acquéreur assumant en outre du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1887.
Acte de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 avril—10,17,24—mai 1,8,14.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Troisième District.

Succession d'Henry Louis Bordes, décédé.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI 23 avril 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A en date du 10 mars 1887, Dossier No 20,239 pour le compte de la succession d'Henry Louis Bordes décédé à l'encan il sera vendu

Troisième District.

La partie ou équivalent indivis (11/48) indivise des propriétés ci-après décrites sujettes à l'usufruit légal de Mme veuve Louis Bordes à savoir:
1. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville et désigné comme lot No 1 dans l'ilet borné par les rues Marigny, Urquhart, Villeré et Champs Elysées et mesurant 31 pieds 11 pouces de face à la rue Marigny sur une profondeur de 110 pieds 10 pouces 6 lignes et de face à la rue Urquhart.
Les améliorations consistent une maison à deux corps de logis connue comme le No 190 rue Marigny.
2. Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 24 borné par les rues Claiborne, Prosper Marigny et Mandeville désignés par les Nos 2 et 3 se touchant, et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 133 pieds 10 pouces et 2 lignes, le tout entre lignes parallèles et au pied américain.
Les améliorations comprennent une maison à deux corps de logis connue comme le No 644 rue Claiborne.
Conditions—Comptant en passant les titres; 10 pour cent comptant au moment de la vente et assumer les taxes de 1887 en sus de l'adjudication.
Les actes de vente pardevant Leon J. Diey fons notaire aux frais de l'acquéreur.
13 mars—13,20,27—avril 3,10,16,23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Coin de rue de choix convenable pour un commerçant.

La maison No 338 rue Bienville [illegible] maison de résidence et magasin

Karl Kuhn syndic vs. Mlle Louise [illegible]

Dossier de Cour No 19,357

A un long crédit à l'encan

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI 23 avril 1887 à midi à la Bourse d'encan de l'Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division C, rendu le [illegible] mars 1887 et signé le 14 mars 1887, et d'un ordre supplémentaire en date le 7 avril 1887 de la même Cour dans l'affaire de Karl Kuhn syndic vs. Mlle Louise Jeanne à l'enchère publique il sera vendu
Un morceau de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Bienville, Douane, Roman et Prieur, désigné par la lettre H et mesurant 27 pieds 4 pouces de façade sur Bienville sur une profondeur et façade rue Roman de 80 pieds 10 pouces [illegible] pieds d'espace de façade des rues Bienville et Roman. Le tout d'après un plan de Williams et Patton que l'on peut voir sur les lieux de la vente.
Les améliorations comprennent un cottage en bois recouvert en ardoises portant le No 338 rue Bienville. Il y a un grand magasin et quatre autres pièces, citerne, etc. Le revenu est de $30 par mois.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans en paiements égaux avec 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité de la date de la vente. L'acquéreur assumera en plus les taxes dues en 1887 et fera un dépôt de 10 0/0 comptant sur les lieux.
L'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire aux frais de l'acquéreur.
23 mars—23,27—avril 3,10,17,23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le sixième district.

Jolies résidences et beau terrain, No 378 rue Colisée, près Delachaise,

Un site magnifique, propre à y bâtir, 50 x 150 pieds.

Coin des rues Colisée et Delachaise.

Dans l'affaire de J. H. Campman vs ses créanciers. A l'encan avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 23 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre le Natchez Alley et la rue Gravier, dans le premier district de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D en date du 22 mars 1887, Dossier No 16,884, l'affaire de J. H. Campman vs ses créanciers, il sera vendu à l'encan—

Sixième District—Désirable résidence et terrain.

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville dans l'ilet No 15 borné par les rues Colisée, (anciennement Plaquemine) Chestnut et Delachaise et l'Avenue de la Louisiane désigné par la lettre A, et mesure 46 pieds de face à la rue Colisée, sur une profondeur de 129 pieds 10 pouces.
Les améliorations comprennent une résidence en bois, bien et fortement construite, à deux étages, et couverte en ardoises, avec une bâtisse à deux étages dans le fond, couverte en ardoises, et contenant un corridor au haut et en bas et huit ou dix chambres, avec gaz dans le tout, jolis ornements, cour pavée, cuve, jardin, etc. connue par le No 378 rue Colisée.

Un site magnifique.

2° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans le même district et ilet que la propriété touchant ci-dessus décrite désignée par la lettre "B" et mesurant 50 pieds de face à la rue Colisée, sur une profondeur et de face à la rue Delachaise de 129 pieds 10 pouces, et forme l'encoignure des deux dernières rues.
Le tout entre lignes parallèles et au pied américain, conformément à un plan fait par Williams & Patton, architectes et voyers, et qui peut être vu à l'emplacement de la vente. La propriété peut être visitée avec une carte des encanteurs, possession immédiate.
Conditions—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente et toutes les clauses usuelles de garantie, 10 pour cent comptant sur les lieux, l'acquéreur assumera toutes les taxes dues en 1887, en sus de son enchère.
Actes de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.
23mars—23,27 av3,10,17,23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions, jugements, billets à ordre, Livres et comptes ouverts.

Succession John M. Gould et femme.

Vente péremptoire pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 23 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine près Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 7 avril 1887, docket No. 19,941, pour compte de la succession de John M Gould et de sa femme Mme Anna H. Rhodes, tous deux décédés, il sera vendu à l'encan—
10 actions du fonds capital de la "Polk County Copper Mining Co."
135 actions du fonds capital de la Louisiana Fertilizer Co.
6 actions du fonds capital de la Mansfield Railway and Transportation Co., de $50 chacune, intégralement payées.
Un lot de billets à ordre, jugements, livres, droits d'action, etc., conformément à l'inventaire enregistré et dont on peut voir une cédule au bureau de l'encanteur.
Conditions—Comptant sur les lieux.
10 avril—10,14,17,20 à date

VENTES A L'ENCAN

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage seul No. 396 rue Carondelet entre Terpsichore et Euterpe.

H. D. Engelman vs ses créanciers.

No. 19,617—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—Le SAMEDI, 30 avril 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 18 mars 1887 et signé le 24 mars 1887, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite à savoir:
La résidence cottage seule No 396 rue Carondelet, dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, St Charles, Terpsichore et Euterpe. Le lot est désigné comme lot No 3 et mesure au pied américain 30 pieds de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 123 pieds entre lignes parallèles. Le cottage est retiré de la rue et loué pour le moment par mois.
Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1887, et un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
Actes de vente aux frais de l'acquéreur par devant Marcel T. Ducros, notaire.
27 mars—27 avril 5,16,23,30

Une élégante résidence avec de grands terrains,

Coin des rues Esplanade et Broad.

La résidence "Meilleur."

A l'encan à un long crédit.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 23 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, il sera vendu à l'encan—
CETTE RÉSIDENCE NEUVE ET ÉLÉGANTE AU COIN SUD-EST des rues ESPLANADE ET BROAD, que feu J. S. Meilleur a fait construire pour demeure permanente. Les terrains mesurent 118 pieds 11 pouces de face à la rue Esplanade avant une même façade rue du Quartier et 198 pieds 6 pouces de profondeur et face à la rue Broad. Il y a une barrière en fer devant des plates bandes, pelouse et les trottoirs autour de la résidence sont faits avec le pavage Schillinger. La résidence a de grandes galeries, des salons, corridors, salle à manger et autres offices, et un certain nombre de chambres à coucher et de confort, qui en font une résidence de première classe pour une grande famille, dans un des voisinages les plus délicieux.
La résidence est située comme on le sait sur un terrain des plus élevés près de la ville et d'un accès facile et rapide aux affaires par les trois lignes de chars urbains passant devant la propriété.
Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur la balance à un crédit de un et deux ans avec intérêt à 7 pour cent par an et lien du vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour cette année 1887 et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Chas. G. Andry, Esq., notaire public 14 rue Carondelet.
La propriété sera occupée jusqu'au 1er juin 1887, et les visiteurs seront admis seulement avec une carte des encanteurs.
3 avril—3,10,17,23

Maison de résidence centrale. Cour spacieuse et vastes Batiments.

Nos 88 et 90 rue Dauphine.

A l'encan aux conditions

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 23 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, il sera vendu à l'encan—
Cette grande bâtisse Nos 88 et 90 rue Dauphine, côté est, entre Conti et St Louis. Le terrain mesure 61 pieds de façade sur 128 pieds de profondeur. La façade et les deux côtés sont occupés par des bâtisses en briques à deux étages qui contiennent [illegible] appartements. [illegible] vaste espace ouvert [illegible] entrepôt [illegible] près du centre de la ville [illegible]
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an [illegible] du vendeur et toutes clauses [illegible] paiement de toutes les taxes dues et [illegible] 1887 et un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis au moment de l'adjudication.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant [illegible] notaire.
10avril—10,17,23

Magasins et Résidences

DANS LES

Deuxième et Troisième Districts.

A l'encan.

Pour clore les comptes.

Long crédit! Faible intérêt!

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 23 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade il sera vendu à l'encan—
1. Le magasin [illegible] No 74 et 76 rue de Chartres, côté est, entre Iberville et Conti, loué à M. Schwartz, marchand de meubles à raison de $50 par mois.
2. Le magasin avec résidence No 19 rue St Louis, côté sud, entre Chartres et Décatur, occupé par A. Pascal.
3. Les résidences Nos 121 et 123 Passage de la Bourse, côté ouest, entre Conti et St Louis avant environ 82 pieds de face, occupés par Mme Fisher et autres, au prix de $300 par an.
4. La résidence à deux étages et demi No 97 rue St Pierre, côté nord, entre Bourbon et Dauphine, occupée par M. Maurice à raison de $20 par mois.
5. La résidence à deux étages No 303 rue de Chartres, côté est, entre Quartier et Hôpital, occupée et louée à raison de $30 par an.
6. La résidence No 327 rue St Maxent, entre Port et St Ferdinand, occupée par M. Thos. J. Vean.
Conditions—Un quart ou plus comptant, la balance à un crédit de un, deux et trois ans avec intérêt de 6 pour cent seulement par an et privilège et hypothèque et toutes les clauses de garantie usuelles, acquéreurs assumant le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1887. Un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.
Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Edgar Grima, notaire, No 14 rue Carondelet.
10 avril—10,17,23

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE

Une magnifique maison.

La grande et élégante résidence désignée comme

LA MAISON FORESTIER.

Sur la rue Esplanade près White, grand terrain clos et couvert avec un gazon magnifique, la dite ornementé et planté de plusieurs chênes et arbres fruitiers, belle promenade pavée Schillinger. Ensemble avec une écurie, chambre de jardinier, poulaillers et autres dépendances.

Succession de Mme A. I. Gabel, épouse de E. Forest, Jr.

No. 14,824—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—A. [illegible] Paul, encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet SAMEDI, 7 mai 1887 à midi; à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine près Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 26 mars 1887, il sera vendu à l'encan—
Une certaine portion de terre, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, privilèges, etc., qui y appartiennent, située dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Lepage, White, Septième et Washington, mesurant 182 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue Esplanade, 253 pieds 4 pouce et 6 lignes de profondeur, et de face à la rue White, 173 pieds 1 ligne dans le fond faisant face à la rue Lepage et 310 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Septième et composé des lots 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14, conformément à un plan de E. Pilié en date du 26 mars 1881 et annexé à un acte de vente du 20 mai 1881, pardevant E. Grima notaire.
Les améliorations consistent en une grande et élégante résidence en bois, fortement bâtie, ayant deux étages et mansarde, désignée comme la maison Forestier.
En peinture, confort et distribution cette propriété n'est, sans nul doute, surpassée par aucune autre en cette ville et ne peut être appréciée que par une inspection personnelle. Le terrain est spécialement attrayant, pavage Schillinger, façade ornementale et entourage splendide en fer, son voisinage est un des plus désirables de la belle Avenue aristocratique.
Conditions—Un quart ou plus comptant, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit portant intérêt à raison de 7 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final, et garanti par hypothèque sur la propriété vendue. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1887 et 5 pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procédures judiciaires pour en forcer le paiement des billets ou une partie, de même garantis par hypothèque. Les bâtisses devront être assurées contre le feu pour une somme pas moindre que le montant du sur les dits billets, et la police transférée au vendeur et aux détenteurs futurs des billets.
Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Théodore Guyol, notaire, dix pour cent comptant au moment de la vente.
29 3av—16,23 7 30mai

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE,

Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession de Wm. Gordon.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 18,880.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau, No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 30 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, en date du 9 avril 1887, je vendrai la propriété décrite ci-après, à savoir—
Un terrain désigné comme partie ou portion du lot No 19 dans l'ilet borné par les rues Tonti, Miro, Palmyre et Gasquet, la dite portion ou partie du lot No 19 mesure 25 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 3 lignes.
Ensemble avec toutes les bâtisses (No 130 Palmyre) et les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges y appartenant.
Conditions—Cette vente à l'encan étant la seconde et dernière, la propriété sera adjugée définitivement au plus haut et dernier enchérisseur, pour ce qu'elle rapportera à un crédit d'un an, le billet de l'acquéreur devant être garanti par une hypothèque et le privilège du vendeur, avec intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente. Les améliorations devront être assurées et la police transférée. L'acte renfermera la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat, dans le cas de procès pour recouvrer le montant du billet.
L'acquéreur déduira du montant de son billet et paiera comptant les frais d'annonces et les honoraires de l'encanteur, s'élevant en tout à environ $90.
Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire, aux frais des acquéreurs. Ceux-ci paieront au-dessus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1887.
15 av—15,23,30

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage élevé et grands terrains.

No. 335 rue Chestnut, entre l'avenue Louisiana et la rue Delachaise.

Succession de Henry F. Requier

No. 20,459—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNER—Nicholas J. Hoey Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 14 mai 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 avril 1887, il sera vendu la propriété ci-après décrite à savoir—
Un cottage en bois à un étage, avec mansarde, No 335 rue Chestnut, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Coliseum, Delachaise et l'Avenue de la Louisiane, le terrain est composé du tout des trois lots Nos 17, 18 et 19 et à 24 pieds de face du lot No 16, mesurant ensemble 120 pieds de face à la rue Chestnut, 129 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. La bâtisse est retirée de la rue, a une grande galerie devant et large corridor dans le centre, et un terrain avec jardin. Cette propriété touche à la résidence de J. B. Woods, est près de celles de MM. Miller et Rice, et peut être visitée avec une carte.
Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues en 1887 et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.
Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire aux frais de l'acquéreur.
13 avril—12,23,30, mai 7,14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Lot au coin des rues Aline et Laurel.

Succession de Wm. N. Finney.

No. 20,253—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 14 mai 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 avril 1887, il sera vendu à l'encan—
Deux lots de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Aline, Delachaise, Live Oak ou Constance et Laurel, étant les lots Nos 10 et 11 qui se touchent. Le No 10 mesure 28 pieds 9 pouces de face à la rue Aline et le No 11 mesure 28 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Aline, chacun a une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, le carré No 11 forme l'encoignure des rues Aline et Laurel, et est partiellement amélioré.
Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, et le reste à un crédit de un et deux ans avec intérêt à raison de 8 pour cent par an, privilège de vendeur et toutes les clauses de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes de 1887 et un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant James Fahey, notaire.
12 avril—12,23,30—mai 7,14

ANNONCE JUDICIAIRE

Actions à l'encan.

Succession de Hugo Anison.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 20,513

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet—SAMEDI 23 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans il sera vendu à l'encan—
Une action New Orleans Cotton Exchange.
Six actions Queens & Crescent RR. Co.
Conditions—Comptant avant le transfert.
12 avril—12,17,23

ANNONCE JUDICIAIRE

Résidence rue Carondelet.
Résidence rue Dauphine, et Coin des rues Bourgogne et Conti.

Succession de Mme Eulalie Lanna [illegible]

No 13,517—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 23 avril 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine en vertu d'un jugement rendu en [illegible] dossier le 14 mars 1887 et signé le 18 mars 1887, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite à savoir—
1. La **résidence en briques à trois étages** No [illegible] rue Carondelet [illegible] premier district [illegible] Lafayette. Le lot mesure 25 pieds 9 pouces de face à la rue Carondelet, 25 pieds 3 pouces et 6 lignes de large dans le fond, sur 145 pieds 11 pouces de profondeur du côté de la rue Lafayette et 147 pieds 10 pouces du côté de la rue Poydras. Le côté vers la rue Poydras a un droit [illegible] une allée de 15 pouces de large, conduisant à la rue Lafayette et l'on y a aussi le droit d'allée [illegible] une cour de [illegible] portée en usage.
Cette propriété est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1887.
2. **La spacieuse résidence à un étage** No [illegible] rue Dauphine [illegible] Dumaine [illegible] Conti. Le terrain mesure 63 pieds 8 pouces et 1 ligne de face à la rue Dauphine par à peu près 180 pieds de profondeur. Il y a en tout environ 14 chambres et [illegible] dépendances en [illegible] corps de logis et qui se louait autrefois $32 par mois.
3. **Cinq portions de terre** avec [illegible] et améliorations qui s'y trouvent [illegible] de la rue Bourgogne et Conti [illegible] les dites portions sont désignées comme lots A et [illegible] E. Le lot A mesure 27 pieds [illegible] de face à la rue Bourgogne [illegible] pieds de profondeur [illegible] sur [illegible] pieds de face à la rue Conti [illegible] D mesurent chacun 26 pieds 5 pouces de face à la rue Conti sur 65 pieds de profondeur. Deux de ces lots [illegible] sont loués à raison de $20 par mois. Le lot E mesure 27 pieds 6 pouces de face à la rue Bourgogne sur 65 pieds de profondeur. Cette propriété forme le coin des rues Bourgogne et Conti, ayant 161 pieds 6 pouces de face à la rue Bourgogne et 65 pieds de profondeur sur la rue Conti.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à [illegible] ans de crédit à l'option des acquéreurs, la portion à crédit sera divisée en paiements partiels en billets des acquéreurs portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la vente jusqu'au paiement final et des billets garantis par privilège et hypothèque spéciale du vendeur sur les propriétés vendues. Les acquéreurs devront assurer les améliorations pour le montant des billets et transférer les polices d'assurance aux détenteurs des billets. Les actes de vente contiendront la clause de non alienation, vente sans appraisement et 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets ou partie des billets.
Les acquéreurs devront, au-dessus du prix d'adjudication des taxes d'Etat et de ville de 1887 et déposer avec l'encanteur au moment de l'adjudication 10 pour cent du prix de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Charles Bella, notaire.
20 mars—20,26—avril 2,9,16,23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Premier Distrit.

Succession de Mme Catherine Leibrock, épouse de John S. Aickens.

No 5,417—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—JEUDI, 28 avril 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 mars 1887, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:—
1. La propriété No. 165 rue Foucher, côté ouest, entre Delord et Poeyfarre, les lots Nos 15 et 16 mesurant chacun 24 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Foucher sur une profondeur de 113 pieds 2 pouces, borné dans le fond par une allée en commun de 11 pieds 11 pouces de largeur.
2. La propriété Nos. 236 et 238 rue Magazine côté est, entre Delord et St. Joseph, le lot mesure au pied français, 37 pieds 7 pouces de face à la rue Magazine, sur une profondeur de 111 pieds 4 1/2 pouces sur le côté vers la rue St. Joseph et 111 pieds 5 pouces sur le côté vers la rue Delord.
3° Cinq lots de terre et les améliorations, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Pearl, Calliope et Delord, comme suit:
Le No 236 rue Tchoupitoulas est le lot No. 2, et mesure 22 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 83 pieds 6 pouces.
Le No. 242 rue Tchoupitoulas est le lot No. 5, et mesure 21 pieds 11 pouces et 1 ligne de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 83 pieds 6 pouces.
Les lots Nos. 6, 7 et 8 mesurent, ensemble, 67 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à la rue Delord, sur une profondeur variant de 99 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne vers la rue Tchoupitoulas et 75 pieds 11 pouces et 6 lignes sur la ligne vers la rue Pearl.
Conditions—Comptant. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes due et exigibles en 1887.
Les actes de ventes, aux frais des acquéreurs, pardevant Alphonse Philips, notaire.
Et à 2 heures p. m. le même jour, au local No. 236 rue Tchoupitoulas, il sera vendu—
Le contenu et installation du dit établissement de quincaillerie et comestibles, conformément à un inventaire déposé à la cour et qui sera exhibé à la vente.
Conditions—Comptant avant livraison.
27mars—27—5,16,23,28 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété à McDonoghvill

Succession d'Antoine Maréchal.

No 19,983—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 Carondelet—SAMEDI, 14 mai 1887, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 mars 1887 il sera vendu à l'encan—
1° Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, à McDonoghville, cinquième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Franklin, De Armas et Lapeyrouse. Les dits lots sont Nos 3 et 25 se touchant et mesurent comme suit: Le lot No 3 mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Monroe et le lot No 25 mesure 32 pieds de face à la rue Monroe et chacun des dits lots mesure 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur. Les améliorations comprennent un cottage à un étage connu par le No 108 rue Monroe.
2° Vingt trois lots de terre formant presque tout l'ilet borné par les rues Madison, Monroe, De Armas et Lapeyrouse. Etant les Nos 1 à 12 et 14 à 24 inclusivement, le lot No 10 forme l'encoignure des rues Madison et Lapeyrouse, ayant 30 pieds de face à la rue Madison et 120 pieds de profondeur, n'est pas inclus, et mesurant ensemble 270 pieds de face à la rue Madison, 300 pieds à la rue Monroe, 300 pieds à la rue De Armas et 180 pieds à la rue Lapeyrouse.
Les améliorations ne sont pas incluses, la propriété est vendue comme terrain nu.
Conditions—Comptant.
Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant R. H. Downing, notaire.
Et à la même heure et emplacement il sera vendu les meubles et effets mobiliers de la dite succession conformément à un inventaire déposé en mon bureau, une copie sera exhibée à la Bourse.
Conditions—Comptant.
13 avril—12,16,23,30—mai 7,14

L'Abeille de la [illegible]
NOUVELLE[illegible]
MARDI, 19 [illegible]

VAPE[illegible]
COMPAGNIE [illegible]
TRANSAT[illegible]
LA NORMANDIE [illegible]
LA BOURGOGNE [illegible]
LA BRETAGNE [illegible]
Prix du passage [illegible]
POUR NEW YORK
KNICKERBOCKER [illegible]
LOUISIANA
NEW [illegible]
ASSURANCE [illegible]
Ligne régulière [illegible]
MANDEVILLE [illegible]
ABITA [illegible]
NEW CA[illegible]
CHEMINS [illegible]
LOUISVILLE, N[illegible]
TEXAS R[illegible]
CONSULAT [illegible]
LA NOUVELLE [illegible]

FEUILL[illegible]
No 20.
CHAPEA[illegible]
PIERRE DE[illegible]

—Et qui se serait [illegible]
—Oui.
—Ah! ce n'est pas plus facile; mais [illegible] l'argent, je me [illegible] mettre la main sur [illegible]
—Vraiment?
—J'en repondrais [illegible] homme ne fût passé à [illegible]
—Est-ce probable?